

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
VOILE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont la voile,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec l'« ASSOCIATION VOILES du SOISSONNAIS », n° de SIRET 41857934800016, domiciliée à Pommiers (02200), Base nautique de Pommiers, représentée par son Président Monsieur Gérard HU afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de la voile pour les jeunes.

Article 2 :

L'« ASSOCIATION VOILES du SOISSONNAIS » organisera 3 séances de 2h30, les 18, 19 et 20 avril 2023, de 14h00 à 16h30, sur la base nautique de Pommiers (02), pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 300 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 avril 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

06 AVR. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230405-DEC2023-43-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023